

Pour son programme HOUSING FIRST à Bruxelles, l'asbl INFIRMIERS DE RUE recrute un(e)

Travailleur social – CDI – 4/5è

Infirmiers de rue – Sortir de la rue, c'est possible !

Situation – 1070 Anderlecht

Commission paritaire : 332

Barème : 1/55 -1/61 – 1/77

Salaire brut : 2.206,57 € / mois

1. RESUME DU POSTE

En collaboration étroite avec l'infirmière responsable du pole Housing First de l'asbl et avec l'infirmière coordinatrice :

- Travail de terrain – Equipe Housing First
- Participe à la création et à la diffusion d'outils

2. ORGANISATION DU TRAVAIL

Dépend de l'Expert médical pour les décisions concernant le traitement et la prises en charges des personnes, de l'infirmière responsable Housing First pour la planification du travail et le suivi général des personnes, et de l'Infirmier coordinateur pour les questions qui touchent à la philosophie de l'asbl ou à l'organisation générale de celle-ci.

3. BUT

Le travailleur social :

- assurera aux personnes relogées les soins d'hygiène de base et fournir des informations concernant les règles de santé et d'hygiène en logement, ainsi que les différentes possibilités d'action afin d'améliorer leur santé et de permettre une réinsertion durable.
- favorisera le développement de la situation sociale et administrative des locataires, afin qu'ils bénéficient des droits auxquels ils peuvent prétendre.
- aura une attention particulière sur l'intégration de la personne dans son quartier, le développement identitaire de chaque locataire, ceci afin de permettre une réinsertion durable.

4. TACHES PRINCIPALES

- Analyse des situations :
 - Observe la situation et l'évalue, sur base de l'échelle d'insertion d'Infirmiers de rue
 - Entre en contact avec la personne et évalue la situation psycho-médico-sociale
 - Alerte à temps l'équipe et le réseau pour savoir ce qui est mis en place pour la personne et par celle-ci
 - Adapte son temps de travail en fonction des situations et appelle les collègues en renfort au besoin
- Rencontre et entre en contact avec les personnes suivies :
 - Ecoute la personne de manière active
 - Fournit des conseils et informations à la personne, les associations auxquelles elle peut faire appel, les endroits auxquels elle doit se rendre, etc.

- Accompagne la personne dans son processus de rétablissement et l'aide à trouver une réponse à ses demandes et besoins
 - Accompagne la personne vers d'autres associations ou centres médicaux au besoin ou si une opportunité se présente
 - Effectue les soins d'hygiène de base sur place dans le cas où la situation l'exige ou dans une association, sans pour autant se substituer à un éventuel service de soins à domicile
 - Informe et aide les personnes à prendre en charge les aspects socio-sanitaires liés au logement
 - Entretient un lien de confiance et durable avec la personne par une écoute empathique, une attitude valorisante et un savoir-être éduqué par l'asbl
- Effectue certaines tâches liées au suivi des personnes :
 - Rédige un rapport de rencontre
 - Met à jour les dossiers-patients (METIS) reprenant la situation de chaque personne et les objectifs à atteindre pour chacune d'elles
 - Encode les appels et contacts qu'il a eus avec le réseau au sujet d'une personne
 - Fait partie intégrante d'une équipe médicale pluridisciplinaire : Prend part aux réunions-patients, y discute des situations prioritaires avec ses collègues, échange des informations sur les patients et prend des décisions en collaboration avec ses collègues
 - Pilote un (des) projet(s) interne(s) et/ou prend en charge une responsabilité dans l'équipe tels que réaliser le planning pour chaque membre de l'équipe, réaliser un plan des fontaines, organiser la participation à un événement, ...
 - Examine les conditions de réalisation du projet et le planifie
 - Assure la communication avec l'équipe et les partenaires extérieurs éventuels
 - Se concerta régulièrement avec le coordinateur pour les choix à faire, le suivi du projet, les difficultés avec un partenaire...
 - Participe à des colloques externes et à des réunions d'équipe internes.
 - Participe à la communication extérieure de l'asbl.
 - Assure, à tour de rôle, une permanence au bureau :
 - Répond au téléphone, oriente et/ou fait passer le message aux équipes de terrain
 - Fait les appels aux réseaux (formels et informels) afin d'organiser des rdv psycho-médico-sociaux
 - Répond aux mails du réseau et de l'équipe
 - Intervient sur le terrain en renfort ou remplacement des collègues
 - Soutien l'encadrement des nouveaux collaborateurs/stagiaires.
 - Participe à des formations d'écoute et d'entretien motivationnel qui font partie de l'apprentissage des travailleurs de l'asbl Infirmiers de rue.

5. CRITÈRES

5.1. Niveau des responsabilités

Influence

Est responsable :

- du premier diagnostic et des premières actions à entreprendre
- de l'évaluation des priorités
- d'adapter ou de modifier les soins en fonction de la situation
- du respect de la confidentialité
- de l'exactitude de l'information fournie aux patients
- d'alerter le réseau au sujet de certains patients et de transmettre les informations aux autres membres de l'ASBL
- de la qualité des soins prodigués aux patients
- du bon déroulement de son projet interne

Conséquences

- Une mauvaise qualité des soins réalisés aux patients, un manque d'exactitude dans l'information fournie, un mauvais diagnostic ou une erreur dans l'évaluation des priorités peuvent avoir un impact direct sur le patient et sa situation médicale.
- Une mauvaise transmission d'informations concernant un patient à l'équipe ou au réseau peut avoir un impact sur l'équipe mais aussi sur l'image d'Infirmiers de rue auprès des autres associations.
- Un manque d'investissement dans son projet interne peut engendrer une mauvaise ambiance dans l'équipe.

De telles erreurs sont visibles immédiatement ou à court terme.

5.2. Connaissance et Complexité

- Niveau bachelier ou équivalent par expérience.
- Bonne connaissance du tissu social, du réseau, du secteur et de la problématique des sans-abri.
- Bonne connaissance des outils informatiques Microsoft Word et Excel.
- **Est opérationnel après 3 mois et autonome après 1 an.**

5.3. Résolution des problèmes

Difficulté des problèmes

- Pouvoir choisir les bons relais, c'est-à-dire les bonnes personnes à qui s'adresser.
- Pouvoir identifier les besoins et les ressources de la personne et établir un plan d'action.
- Pouvoir discerner les priorités.
- Pouvoir se faire comprendre des patients quelle que soit la situation et les motiver.
- Pouvoir s'adapter aux différentes situations, gérer les passants et les faire circuler.
- Pouvoir agir avec discernement, prendre du recul par rapport à certaines situations difficiles et partager ses émotions à ses collègues.
- Pouvoir évaluer les informations qui peuvent/doivent être communiquées à des tiers dans l'intérêt du patient et le respect de la déontologie.
- Pouvoir poser ses limites.

Liberté d'action

- Est soumis aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Infirmier coordinateur pour les directives générales, ainsi qu'aux règlements et procédures de travail et de suivi.
- Est autonome pour les décisions psycho-médico-sociales à prendre sur le terrain concernant les patients et pour l'exécution de son projet, tout en se concertant avec l'Infirmière responsable du Housing First et l'assistante sociale concernant les grandes lignes. Fait appel à l'Expert médical en cas de doute sur la prise en charge médicale d'un patient.
- Fait appel à l'Infirmière responsable du Housing First pour les questions d'organisation ou de

terrain.

5.4. Communication et Concertation

Contacts internes

- A des contacts quotidiens avec les autres Infirmiers et les Assistants sociaux au sujet des patients.
- A des contacts réguliers avec l'Infirmier coordinateur et l'Infirmière responsable du Housing First concernant l'organisation et les patients.

Contacts externes

- A des contacts quotidiens avec les autres ASBL, l'administration et les services publics concernant les patients.
- A des contacts réguliers avec les patients eux-mêmes.

5.5. Aptitudes spécifiques

- Dextérité
- Sens de l'organisation
- Gestion du stress
- Organisation et esprit de synthèse

5.6. Inconvénients

Circonstances de travail

- Le travail est physiquement dur en raison des kilomètres parcourus, des intempéries, des odeurs et des déménagements à organiser.
- Le travail engendre une fatigue morale.

Risques de blessures ou de maladies

- Risque faible mais réel de maladies ou agression au contact du patient.
- Risque de maux de dos et au niveau des articulations.

6. Expertises – Compétences requises

Expérience / Formation souhaitée :

- Diplôme : Niveau bachelier (ex : infirmier, ergothérapeute, assistant social, éducateur, etc) ou équivalent par expérience
- Expérience dans le domaine de la précarité
- Connaissance des logiciels bureautiques courants
- Langues : français indispensable, le bilinguisme (fr-nl) est un plus – la connaissance d'autres langues est un atout supplémentaire

Expériences / sensibilité hors diplôme :

- Adhérer aux valeurs de la charte de l'asbl
- Sensibilité pour travailler avec un public particulièrement précarisé
- Intérêt pour la problématique santé-précarité
- Enthousiasme, vision positive, pro-activité et polyvalence
- Capacité d'adaptation aux situations de terrain, y compris en rue
- Capacité à travailler étroitement en équipe et en réseau
- Capacité à vulgariser l'information
- Contact facile : abord agréable, capacité d'écoute et de communication y compris par téléphone
- Capacité de marche : minimum 4 heures par jour
- Capacité à rouler à vélo : minimum 4 heures par jour

- Certificat d'aptitude : contrôle par la médecine du travail, vaccin antigrippal obligatoire (sauf contre-indication médicale)
- Disponibilité : être disposé à partager son expérience vécue en rue
- Capacité à travailler en binôme et à s'intégrer dans une équipe
- Flexibilité par rapport aux horaires
- Polyvalence : travail de terrain, formation et sensibilisation, création d'outils, organisation d'événements, ...
- Capacité à s'exprimer en public

Conditions

Contrat à temps partiel : 4/5ème

Début du contrat : immédiat

Contrat à durée indéterminée

Lettre de motivation + CV à Joséphine Bayot à l'adresse josephine.bayot@idr-sv.org

Charte d'IDR

L'asbl Infirmiers de rue nourrit la conviction que toute personne peut devenir consciente de l'importance de prendre soin de sa santé et de son hygiène, bénéficier d'un accès aisé aux soins et en faire usage.

Elle se donne pour mission d'être un intermédiaire de santé en rétablissant les liens entre les personnes vivant en grande précarité, leur environnement et les services de santé.

Les objectifs des Infirmiers de rue sont :

- Faire prendre conscience aux personnes vivant en grande précarité de l'importance de leur santé et de leur hygiène et les motiver à la prendre en charge
- Restaurer le dialogue entre ces personnes et le personnel des services de santé
- Améliorer leur environnement, pour favoriser une meilleure prise en charge de leur santé.

Les principes d'action de l'association :

- Elle est apolitique et sans conviction religieuse
- Elle s'adresse à toute personne vivant en grande précarité sans distinction (culturelle, religieuse, ethnique, politique, âge, sexe, nationalité,...)
- Elle se soucie de l'environnement et favorise le développement durable
- Elle veille au respect de la dignité humaine
- Elle favorise l'autonomisation et la responsabilisation des personnes *et des institutions*.
- Elle connaît et respecte les limites de ses compétences ; elle a une attitude responsable dans l'évaluation de la prise de risque de sa mission.
- Elle a une approche professionnelle des personnes rencontrées dans le cadre de son travail.
- Son personnel ne laisse pas ses convictions personnelles affecter le bon déroulement de la mission.